NOUVELLE SÉRIE
No. 49

Circulaire au Clergé.

Evêché de Rimouski, 13 octobre 1881

1o. *Documents venant de Rome*;—2o. *Contributions aux œuvres diocésaines*;– 3o. *Sœurs de la Charité*;—4o. *Sœurs des Petites Ecoles*;—5o. *Caisse ecclésiastique*;—6o. *Devoirs à remplir à l'automne*;—7o. *Calendrier du diocèse*; 8o. *Office noté du T. S. Rédempteur.*

Mes chers Collaborateurs,

I. Je vous adresse deux documents importants qui viennent d'arriver de Rome. Vous verrez que le St. Siège insiste sur ce qu'il a dejà réglé tant par rapport à la prudence et à la modération que doit toujours montrer le clergé dans les questions politiques, que par rapport à la succursale de l'Université Laval à Montréal.

J'ai la confiance de voir l'espoir de N. S. P. le Pape se réaliser pleinement, la paix et la concorde renaître dans tous les esprits. Grâce à Dieu, elles n'ont pas cessé de régner dans ce diocèse.

II. Il arrive souvent que les curés et les mission-

naires me demandent du secours de la Propagation de la foi ou de la St. François de Sales pour eux-mêmes ou pour leurs chapelles et leurs écoles. Je serais heureux que les revenus de ces deux belles sociétés me permissent d'écouter ces demandes. Voici l'époque arrivée où vous avez à transmettre à l'évêché le produit des collectes pour ces œuvres importantes. Au nom de la Religion, laissez-moi vous conjurer, Mes chers Collaborateurs, de ne point épargner vos peines afin de le rendre aussi élevé que possible.

D'ici à la fin de l'année, veuillez aussi me faire tenir pour le Séminaire le montant de la quête du Jubilé.

III. Vous vous intéressez tous à nos bonnes Sœurs de la Charité ; vous appréciez hautement le bien qu'elles font par leur orphelinat, leur salle d'asile, leur hospice, leur hôpital, leur dispensaire. Eh bien ! vous avez un moyen bien simple de les aider à soutenir toutes ces œuvres et à rendre logeable leur nouvelle maison : prenez chez elles les cierges et les hosties pour vos églises, donnez-leur des commandes pour linge et ornements. Au lieu d'encourager des marchands étrangers au diocèse, ou des commis-voyageurs, fournissez à ces saintes Filles les ressources indispensables dans l'intérêt de nos pauvres. Elle reçoivent sans cesse des demandes d'admission pour des orphelines ou des infirmes, et, *faute d'encouragement de la part des fabriques*, elles se voient dans l'impossibilité de les accueillir.

IV. Quant à nos Sœurs des Petites Ecoles, elles

ont fait une grande perte par la mort de leur Supérieure; mais il semble vraîment que la Providence veuille les en dédommager par le grand nombre de sujets qu'elle leur a envoyés récemment. J'ai tout lieu de croire maintenant qu'elles seront en état de répondre aux désirs de plusieurs municipalités scolaires l'été prochain. Mais cette maison n'est aucunement fondée, elle est même endettée; je crois donc devoir la recommander à votre charité et à celle de vos paroissiens.

V. Le Bureau des procureurs de notre Caisse ecclésiastique doit s'assembler vers la fin de décembre, et il sera obligé d'exclure de la Société ceux qui n'auront pas payé selon la règle. Il y en a déjà plusieurs en arrière pour l'année dernière, et ce n'est qu'en faisant violence au réglement qu'on a pu les garder sur la liste des membres. Quelques-uns de ceux qui avaient donné leur nom dans le commencement, et qui par conséquent ont appartenu à la Caisse de St. Germain pendant deux ou trois ans, n'ont pas encore payé ce qu'ils lui doivent: c'est pourtant *une obligation de justice.* S'ils étaient devenus malades ou infirmes pendant cet espace de temps, ils se seraient crus en droit de demander une pension; ils doivent donc également porter les charges, c'est corrélatif.

VI. En lisant et relisant attentivement, Mes chers Collaborateurs, la liste qui se trouve à la page 634 et suivantes de mes "Mandements", vous m'exempterez bien des redites fatigantes pour vous et pour moi. Ainsi j'attire de nouveau votre attention sur les devoirs à remplir *de septembre à décembre.* Pourquoi m'obli-

ger à vous écrire spécialement pour vous les rappeler?

VII. Le Calendrier du diocèse est actuellement en préparation. Comme il est le seul approuvé pour Rimouski et le seul qui donne les offices qui nous sont propres, ainsi que les fêtes transférées, je vous prie de voir à ce qu'il se répande dans les familles de vos paroisses, et que vos marchands s'en approvisionnent. Ne manquez pas d'en parler à votre prône, même plusieurs fois.

VIII. Vous pouvez vous procurer au secrétariat de l'évêché la messe et les vêpres notées du Très-Saint Rédempteur pour vos livres de chant. Prix, 5 centins.

En toute estime et affection,

Votre Evêque bien dévoué,

† JEAN, Ev. de St. G. de Rimouski